



Commune de Servion

## Assermentation des autorités communales de Servion :

**lundi 22 juin 2026 à 18h00**

**à la salle communale - Les Cullayes**

*(route de Servion 4)*

## Ordre du jour

### Sous la présidence de Monsieur Cédric Alber, préfet :

1. Accueil par Monsieur le préfet ;
2. Assermentation des membres du Conseil communal ;
3. Assermentation des membres de la Municipalité ;
4. Allocution de Monsieur Cédric Alber, préfet ;
5. Allocution de Monsieur Jérôme Oberson, syndic ;
6. Election du·de la président·e du Conseil communal (*pour une année, au scrutin individuel secret*) ;
7. Election du·de la secrétaire du Conseil communal (*pour la durée de la législature, au scrutin individuel secret*).

### Puis sous la nouvelle présidence du Conseil communal :

1. Election du·de la vice-président·e du Conseil communal (*pour une année, au scrutin individuel secret*) ;
2. Election des scrutateur·trice·s et des suppléant·e·s (*pour une année, au scrutin de liste*) ;
3. Election du·de la secrétaire suppléant·e ;
4. Election des membres des commissions permanentes (*gestion - finances - recours en matière d'impôts - travaux de réfection du réseau routier - urbanisme - etc.*) ;  
ainsi que des délégué·e·s dans les différentes associations intercommunales (*AIESFE - ORPC - ASIJ - Conseil intercommunal de déchets carnés, etc.*) ;
5. Communications du Bureau du Conseil.

**A l'issue de la soirée, vous êtes cordialement invité·e à un apéritif dînatoire qui clôturera cette cérémonie.**